

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 mai 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 mai 2024 s'est réuni le Lundi 27 mai 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, FIGUEIRA Muriel, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de MARTIN Dominique à NOSMAS Karen, de GASSER Anne-Laure à LE BRIS Alain, de GUILBAUD Valérie à HOCQUELET Joël, Maire, de FEYRIT Pierre à P FEYRIT Jean-Claude, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.10

Pertes sur créances irrécouvrables – Créances admises en non-valeur

Il a été voté lors du conseil municipal du 19 février 2024, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un moment global de 2 433,28 euros, correspondant à deux états fournis par le Comptable public :

- Liste n°6528740215 = 1 200,00 €
- Liste n°5627140015 = 1 233,28 €

Or, la Trésorerie Municipale de Marmande a encaissé des virements pour un montant total de 389,53 €, correspondant à certaines créances de la liste n°5627140015.

Par conséquent, le montant global des créances irrécouvrables admises en non-valeur ne s'élève finalement pas à 2 433,28 € mais à 2 043,75 €, correspondant à la somme des deux nouveaux états transmis par le Comptable public :

- Liste n°6528740215 = 1 200,00 €
- Liste n°5627140015 = 843,75 €

L'abandon de ces créances donnera lieu à l'émission d'un mandat de paiement imputé à l'article 6541.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** que les titres de recettes figurant sur les états produits par le Comptable du Trésor de Marmande en date du 5 décembre 2023 et 26 mars 2024, d'un montant résiduel de 2 043,75 euros, concernant des sommes impayées constatées sur les exercices de 2016 à 2021, dont la synthèse est présentée dans le document joint en annexe de la présente délibération, sont pris en compte en qualité de créances admises en non-valeur.
- Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2024, chapitre 65, article 6541.
- Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Votants : 30 - Abstention : 00 - Exprimés : 30
Contre : 00 Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 mai 2024

Le secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 30.05.2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 30.05.2024

Le Secrétaire de séance
Stéphane BLANCHARD



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

